



Tarifs de la taxe de séjour

La Ville de Biarritz a mis à jour par délibération les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2024. La taxe de séjour est destinée à participer au développement touristique de la ville et contribue à améliorer la qualité de l'accueil et à rendre le séjour des touristes toujours plus agréable.

Aux tarifs communaux s'ajoutent une surtaxe départementale de 10% et une surtaxe régionale de 34% pour le financement du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

Tarif plein par personne et par nuitée à compter du 1^{er} janvier 2025

Types et catégories d'hébergement	Tarifs en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2025 (avec taxes additionnelles)
Palaces	6.91 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, Résidences de tourisme 5 étoiles, Meublés de tourisme 5 étoiles	5.04 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles, Meublés de tourisme 4 étoiles	3.74 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme 3 étoiles	2.45 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.44 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, Auberges collectives	1.15 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.86 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, Ports de plaisance	0.29 €



BIARRITZ

Tarifs de la taxe de séjour

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (Montant plafond : 6.62 € conformément aux dispositions légales)	5% (+44%)
---	--------------